

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2015

DCM N° 15-10-29-3

Objet : Contrat de Partenariat Lorraine et Territoires 2015-2020 - Agglomération Messine.

Rapporteur: M. LIOGER

Afin de conforter le positionnement de la Lorraine dans la future région Alsace Lorraine Champagne-Ardenne tout en intégrant les spécificités de chaque territoire autour d'orientations partagées, le Conseil Régional a engagé, dans la continuité des anciens contrats d'appui aux territoires, les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoires (C.P.L.T.).

Il s'agit, pour la Région, de construire une nouvelle approche de la contractualisation fondée sur le partenariat, et d'affirmer trois ambitions majeures :

- La territorialisation des politiques régionales (développer la dynamique de proximité avec les acteurs locaux dans un contexte de réforme territoriale).
- La construction d'une approche globale du développement du territoire (économie/emploi/formation, attractivité, cohésion sociale).
- La mise en place d'une gouvernance multi-acteurs.

Les C.P.L.T. sont des contrats-cadre qui traduisent l'ensemble de la stratégie d'intervention du Conseil Régional, qu'elle s'opère à travers le Pacte Lorraine, le Contrat de Plan Etat Région, ou ses dispositifs propres.

De plus, ils visent à articuler et coordonner les priorités des territoires locaux et les stratégies régionales, en tenant compte des spécificités propres à chaque territoire, et en privilégiant des projets structurants ayant un effet de levier sur le développement de la Lorraine. Ils s'inscrivent également en cohérence avec les nouveaux programmes opérationnels européens (FEDER, FSE et FEADER), le nouveau contrat de plan Etat-Région 2015-2020, et les contrats de ville.

Néanmoins, les C.P.L.T. ne sont dotés d'aucun budget spécifique dans la mesure où le principe souhaité est de pouvoir mobiliser les lignes de financement de l'ensemble de la collectivité régionale pour les projets prioritaires retenus. Il s'agit en d'autres termes de

s'inscrire collectivement dans une logique de projet et non de « guichet » ou de « droit de tirage ».

Sur la base d'un diagnostic exhaustif du territoire messin au sens large (périmètre du SCOTAM), le Conseil Régional de Lorraine propose de développer les partenariats avec les collectivités autour de 4 enjeux stratégiques forts :

- Favoriser le développement économique, l'innovation et l'emploi, en lien avec la stratégie de la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie et des Procédés.
- Développer l'attractivité du territoire et améliorer son accessibilité.
- Renforcer la cohésion sociale pour plus de solidarité.
- Inscrire le territoire dans la dynamique de la transition écologique et énergétique.

Compte tenu de la spécificité et du poids de la ville-centre de l'agglomération messine (capitale régionale, concentration des fonctions métropolitaines), le Conseil Régional a proposé qu'elle soit signataire de la convention aux côtés des sept E.P.C.I (C.C.P.O.M, C.C des Rives de Moselle, C.C du Haut Chemin, Metz Métropole, C.C du Val de Moselle et C.C du Sud Messin), des représentants des collèges « Economie-Emploi-Formation » (chambres consulaires, Université de Lorraine, Lorraine Active, Cap'Entreprendre, Metz Métropole Développement, CAP Emploi Ressources Handicap,...) et « Cohésion Sociale » (Associations, Fédération Départementale des Centres Sociaux de Moselle, Secours Catholique, Logiest,...).

Si l'on peut regretter que le C.P.L.T. proposé ne s'affirme pas comme un document de programmation de projets, il n'en constitue pas moins une vision et un outil de développement stratégique partagé. En particulier, la Région affirme dans le C.P.L.T., à l'échelle de la « grande » agglomération messine, l'importance des phénomènes et des enjeux de métropolisation dans le développement économique actuel et la nécessité de renforcer les fonctions métropolitaines d'appui que portent en partenariat Metz Métropole et sa Ville centre. Pour autant, le développement métropolitain ne vise pas à assécher et encore moins à détourner les territoires péri-urbains de leurs enjeux propres mais au contraire, à trouver les voies d'une solidarité entre territoires grâce à un développement équilibré.

Ce contrat cadre constitue donc, avant tout, un marqueur de nos points forts, de nos priorités et de nos ambitions, lesquels devront être pris en compte au sein de la nouvelle Région ACAL.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le projet de Contrat Partenariat Lorraine et Territoires 2015/2020 élaboré conjointement par le Conseil Régional de Lorraine et l'ensemble des partenaires signataires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le projet de C.P.L.T. précité et ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le C.P.L.T. ainsi que l'ensemble des documents contractuels à intervenir dans le cadre de sa mise en œuvre, notamment les éventuelles conventions d'application propres à chaque projet,

DEMANDE que la Ville de Metz soit appelée à participer, aux côtés de Metz Métropole, à l'ensemble du processus de programmation à venir, notamment dans la cadre de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative au redécoupage des régions et à la création de la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine à partir du 1^{er} janvier 2016.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Recherche de financements / Politiques partenariales
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 17h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires

Agglomération
Messine



La Région
Lorraine

Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires 2015 - 2020

Territoire de l'Agglomération Messine

Entre le **Conseil Régional de Lorraine**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre MASSERET dûment habilité,

et

Les **collectivités territoriales** et acteurs publics suivants :

- le Conseil Départemental de la Moselle,
- le Parc Naturel Régional de Lorraine,
- le Syndicat Mixte du SCOT de l'agglomération messine,
- la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,
- la Communauté de Communes du Haut Chemin,
- la Communauté de Communes du Pays de l'Orne Moselle,
- la Communauté de Communes du Pays de Pange,
- la Communauté de Communes des Rives de Moselle,
- la Communauté de Commune du Sud Messin,
- la Communauté de Communes du Val de Moselle,
- la Ville de Metz.

Les **représentants de la sphère économie-emploi-formation** suivants :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle,
- la Chambre Départementale de l'Agriculture de la Moselle,
- Pôle Emploi, Direction Territoriale Moselle,
- La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire,
- L'Union Régionale des SCOP,
- Metz Métropole Développement,
- Synergie Lorraine.

Les **représentants de la sphère associative, culturelle, sportive** suivants :

- L'Agence Régionale de Santé,
- Lorraine Mouvement Associatif,
- l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS),
- la Fédération des Centres Sociaux de Moselle,
- la Mission Locale du Pays Messin,
- le Centre de Renseignement et d'Information – Moselle, Bureau Information Jeunesse (CRI – BIJ)
- la Fédération Départementale des Foyers Ruraux,
- le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS),
- le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine.

Vu l'avis de la Commission « Développement durable » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Citoyenneté, santé, solidarité, animation des territoires » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Questions d'aménagements, d'équipement et de constructions » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Formation » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Affaires économiques » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Finances » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu la DCR n° 15 SP-1 (1 à 3) des 29 et 30 janvier 2015 approuvant le Budget Primitif 2015,

Vu la DCR N° 15 SP-871 des 29 et 30 juin 2015 approuvant le Budget Supplémentaire 2015,

Vu la délibération du Conseil régional de Lorraine N° 15 SP – 154 des 29 et 30 janvier 2015 adoptant la territorialisation des politiques régionales et instituant le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires qui prend la suite des contrats d'Appui aux Territoires arrivés à échéance en décembre 2014,

Vu la délibération n°15SP-1577 du 5 novembre 2015 approuvant le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires : Contrat Cadre du Territoire de l'Agglomération Messine et autorisant le Président à le signer,

Vu les délibérations concordantes des collectivités territoriales concernées,

Vu les délibérations concordantes des conseils d'administration (ou des comités de surveillance) concernés,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Fort de l'expérience tirée des Contrats d'Appui au Développement des Territoires qui arrivent à échéance fin 2014 et conforté par les enseignements de la démarche « Lorraine 2020 », le Conseil Régional de Lorraine souhaite pouvoir **territorialiser l'ensemble de ses politiques** en proposant sur la période **2015-2020** un « **Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires** ».

Le **Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires** doit se construire dans la concertation et la collaboration avec tous les acteurs locaux, économiques et sociaux, culturels, associatifs et collectivités, réunis au sein de structures de projet.

Les dynamiques territoriales locales constituent de véritables creusets du développement régional lorrain pour peu qu'elles portent les enjeux du développement et de l'attractivité régionale.

Le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires constitue une opportunité de valoriser les engagements des lorrains et de leurs organisations, rassemblés sur des objectifs partagés de réenchantement des territoires et de mobilisation des acteurs locaux autour de projets communs destinés à améliorer l'attractivité des territoires et leur qualité de vie.

Il s'agit non seulement de se donner, à travers ce contrat, les moyens de faire Lorraine ensemble, et donc de renforcer les cohérences et les complémentarités territoriales dans un esprit de solidarité et d'équité, mais aussi de mieux cibler les priorités pour renforcer la lisibilité, l'efficacité et l'utilité directe de la mobilisation des acteurs et des moyens publics au service des lorrains ou de ceux qui souhaiteront venir s'installer dans la région.

Les priorités (détaillées dans l'annexe 1) :

Une Lorraine tournée vers l'économie du XXI^e siècle : la politique régionale doit concourir au renforcement de la compétitivité et de la valorisation des potentialités des entreprises, dans une optique de dynamisation des territoires, d'anticipation des mutations économiques, de structuration des filières, de mise en réseau, de développement de l'économie circulaire comme de l'économie sociale et solidaire, avec un objectif ambitieux pour le maintien et le développement de l'emploi. Cela passe par un écosystème exemplaire permettant un accroissement sensible et durable de l'innovation, de l'activité économique et de l'emploi. C'est le sens donné à la Vallée Européenne des Matériaux, de l'Energie et des Procédés qui est l'élément structurant de la stratégie régionale pour :

- dynamiser des filières d'excellence et d'avenir déjà identifiées comme stratégiques par la Région : santé, automobile, aéronautique, forêt-bois, agricole et agro-alimentaire ;
- promouvoir les démarches innovantes d'attractivité et d'aménagement des territoires, notamment :
 - le développement durable et la transition énergétique, l'économie sociale et solidaire ;
 - la culture et le tourisme ;
 - les réseaux, notamment numériques.

Une Lorraine, terre de transition écologique et énergétique : il s'agit de faire de la Lorraine une région responsable et exemplaire dans le domaine du développement durable, de faire de nos ressources naturelles et de leur protection et mise en valeur, un facteur de rebond pour la région, synonyme de développement économique et de richesse :

- Consommer moins en faisant évoluer les comportements et en améliorant l'isolation des bâtiments ;
- Produire mieux en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, en améliorant la performance des systèmes de chauffage ou de refroidissement, et en améliorant la performance énergétique et l'efficacité des process agricoles et industriels ;
- S'adapter au changement climatique en construisant et en aménageant durablement, en préservant les ressources naturelles, et en anticipant et en gérant le risque.

Une Lorraine forte du dynamisme de ses territoires : il n'y a en Lorraine, ni petit territoire, ni territoire sans avenir. Chacun, qu'il soit urbain, rural ou transfrontalier contribue à l'attractivité et au développement de la Lorraine.

Le Conseil Régional entend garantir la cohérence et la cohésion du développement de tous les territoires afin, qu'à l'échelle de la future Région Grand Est, chaque territoire de Lorraine consolide ce qui fait l'unité d'une Lorraine porteuse des enjeux de l'efficacité économique, de la transition énergétique et de l'exigence environnementale, comme de la cohésion sociale et territoriale.

Une Lorraine où la formation est au service du développement économique et de l'emploi : une région qui mise sur la formation pour développer son attractivité, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation tout au long de la vie. La formation est le creuset de l'avenir commun, des femmes et des hommes, des territoires, des entreprises petites et grandes, des organisations et des associations qui contribuent ensemble et séparément à la qualité de vie et à l'attractivité de notre région.

La stratégie régionale s'inscrit dans un cadre qui intègre les schémas, plans et contrats dans lesquels la région est déjà engagée. Ils sont résumés en annexe 2.

La poursuite d'une contractualisation avec les territoires nécessite engagement et prise de responsabilité des cosignataires, mais aussi une bonne articulation entre projet de territoire régional et projets de territoires locaux. Ces derniers doivent pouvoir prendre en compte les priorités régionales. L'objet de ce contrat type est bien d'en fixer les contours.

Article 1 – Les objectifs du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires

- Affirmer les besoins d'une vision partagée des territoires et des enjeux (régionaux et locaux) en articulant mieux les priorités régionales et les ambitions et priorités locales ;
- Affirmer la volonté de territorialiser les politiques régionales, c'est-à-dire de décliner les politiques régionales sur l'ensemble du territoire régional et dans tous les territoires locaux en adaptant ces politiques aux spécificités du territoire local ;
- Affirmer dans un monde et un environnement en mutation constante une volonté partagée de mise en mouvement de tous les acteurs (collectivités et partenaires économiques et sociaux, responsables associatifs, Etat, Europe, citoyens) en appelant à l'engagement et la responsabilité de chacun ;
- Favoriser une gouvernance multi-acteurs associant les Intercommunalités, les Pays, les Pôles territoriaux, les Syndicats mixtes, et les autres acteurs locaux issus des champs de l'économie, de l'emploi et de la formation, de la culture ou du secteur associatif.

Article 2 – Le périmètre du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires



Le contrat concerne le périmètre du Territoire de l'Agglomération Messine, à savoir celui des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre suivants :

- la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,
- la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,
- la Communauté de Communes des Rives de Moselle,
- la Communauté de Communes du Sud Messin,
- la Communauté de Communes du Pays de Pange,
- la Communauté de Communes du Val de Moselle,
- la Communauté de Communes du Haut Chemin.

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est partie prenante du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain. Elle est composée de 44 communes et compte un Conseil de Développement Durable.

Elle est concernée par les nouveaux contrats de villes (Metz, Woippy) et participe aux réseaux transfrontaliers Quattropole et Tonicités.

Le territoire comprend un Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM)

Article 3 – Les orientations stratégiques du Conseil Régional de Lorraine

La stratégie du Conseil Régional depuis 2010 s'articule autour de **4 grands axes** :

- Axe 1 : Efficacité économique
- Axe 2 : Transition énergétique, développement durable et gestion des ressources
- Axe 3 : Dynamique des territoires
- Axe 4 : Formation

Cette stratégie évoquée dans le préambule est détaillée en annexe 1 du contrat.

La territorialisation des politiques régionales fait de la dynamique des territoires un axe transversal ; elle doit intégrer l'ensemble des axes stratégiques régionaux dont la mobilité, la santé ainsi que les politiques d'appui à la jeunesse et à la vie associative sportive et culturelle en valorisant l'engagement dans des projets collectifs et en suscitant l'engagement citoyen dans la vie des territoires.

Article 4 – Etat des lieux des cadres d'intervention régionale sur le territoire de l'Agglomération Messine

Les différents contrats, conventions, schémas et autres dispositifs conventionnels et démarches en cours de validité (*cf. annexe 2 du contrat*) engagent le Conseil Régional et ses partenaires à différentes échelles d'organisation territoriale.

Ces éléments de caractère supra régional ou interterritorial sont à prendre en compte et à articuler avec le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires.

Article 5 – Les éléments principaux de diagnostic socio-économique du territoire de l’Agglomération Messine

Article 5.1. Données démographiques, économiques, sociales et environnementales du territoire local dans son espace régional

Le territoire compte **370 840 habitants en 2012**, soit **15,8 % de la population régionale** pour **151 communes**.

7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre regroupent ces communes soit :

- la Communauté d’Agglomération de Metz Métropole,
- la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,
- la Communauté de Communes des Rives de Moselle,
- la Communauté de Communes du Sud Messin,
- la Communauté de Communes du Pays de Pange,
- la Communauté de Communes du Val de Moselle,
- la Communauté de Communes du Haut Chemin.

Ces 7 EPCI constituent le **Territoire de l’Agglomération Messine**.

La croissance démographique du territoire est positive (5,8 % entre 1990 et 2012 ; 2% à l’échelle régionale).

La densité est de 327 habitants par km², contre 100 habitants par km² au niveau lorrain.

Au niveau économique, le nombre d’emplois s’élève à 170 013 (20 % de l’emploi régional) répartis comme suit :

- Services marchands et non marchands : 68.2 %
- Industrie : 11.3 % (15,7 % en Lorraine et 15,9% en Moselle)
- Agriculture : 0.6 %

Le territoire compte 179 008 actifs et un taux de chômage de 10,4% de la population en 2012.

Article 5.2. Synthèse du diagnostic socio-économique

ATOOTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement géographique privilégié dans le sillon lorrain, au sein de la Grande Région et au cœur du nouvel espace régional élargi avec l'Alsace et la Champagne-Ardenne • Croissance démographique significative • Dynamique croissante d'échanges avec le Luxembourg • Forte densité d'infrastructures de transport multimodales de niveau européen : A31 et A4, Aéroport Metz Nancy Lorraine, Moselle canalisée, réseau ferré • Desserte ferroviaire et transports collectifs de 1^{er} plan (TGV, Metrolor transfrontalier, Mettis) • Aménagement numérique du territoire : infrastructures et réseaux publics de desserte (dorsale optique <i>RHD57</i>, desserte THD entreprises résorption zones blanches HD, rénovation de réseaux câblés,...) • Territoire bien doté en équipements et services métropolitains • Compétitivité sur la filière automobile (2 sites PSA, SOVAB, équipementiers), confirmation site PSA Tremery (nouveau moteur EB) • Acteurs majeurs en matière de recherche et d'innovation, au service des projets économiques des entreprises (CEA Tech, IRT M2P, Materialia) • Grandes zones d'activités : Ennery, EuroMoselle, Actisud + Waves,... (très bon accès logistique) • Modernisation Centre St Jacques Metz, mise en place observatoire du commerce • Présence Université, écoles d'ingénieurs + bon potentiel de recherche • Existence d'une offre de formation initiale et continue diversifiée et reconnue • Renouveau touristique et culturel de Metz, (rayonnement Centre Pompidou) • Concentration d'équipements culturels à vocation régionale (FRAC, TCRM, ...), 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparités démographiques significatives entre Metz (plafonnement voire déclin et vieillissement) et l'agglomération ainsi que le bassin élargi (dynamique intéressante) • Dynamique démographique contrastée entre les rives droite (croissance) et gauche (plafonnement voire déclin) de la Moselle • Etalement urbain et périurbanisation : impacts sur les formes urbaines et les paysages, artificialisation des sols, prépondérance pavillonnaire • Existence de friches industrielles très importantes (sidérurgie, militaires) • Fort trafic de transit / transport routier de marchandises européen Nord/Sud (A 31) • Restructurations / pertes d'emplois militaires mal compensées • Activité et emploi industriel sous-représenté et très concentré sur la filière automobile • Baisse de – 15 % des effectifs étudiants -> 2020, perte annoncée de 4 000 élèves en primaire ->2025 • Niveau linguistique insuffisant des candidats aux emplois transfrontaliers, déclin bilinguisme allemand, pratique luxembourgeois marginale • Multiplication des zones d'activités, source de concurrence entre elles, densité d'occupation relative • Déficit bâtiments adaptés pour activités artisanales (agglomération messine) • Répartition de l'emploi très inégale sur le territoire • Economie résidentielle encore insuffisante • Offre d'équipements et de services très hétérogène entre les différents espaces du territoire • Difficile renouvellement du bénévolat

<p>complétés par des sites de niveau intermédiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements sportifs de niveau national (Arènes et Anneau de Metz, patinoire d'Amnéville...) • 2 équipements touristiques de niveau national : Centre Touristique d'Amnéville, relance du parc Walygator • Associations nombreuses et diversifiées sur l'agglomération messine, développement des services à la personne, périscolaire,... • Importance action Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education (portage Dispositif Local d'Accompagnement, CLGA) • Plateforme LOJ'TOIT • Sites naturels remarquables, milieux naturels et paysages très diversifiés • 2 nouveaux hôpitaux (Mercy et Robert Schuman) • 6 communes situées dans le Parc Naturel Régional de Lorraine 	<p>associatif, tissu associatif moins dense sur les territoires ruraux et périphériques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désaffection progressive MJC • Offre d'accueil collectif de la petite enfance inégalement répartie (faiblesse en secteur périurbain) • Quartiers / politique de la ville : paupérisation, dégradation lien social • Difficultés d'accès aux soins en périphérie • Tourisme rural peu valorisé et structuré
---	--

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite annoncée du développement du Luxembourg, perspective de croissance continue des emplois transfrontaliers, de plus en plus qualifiés • Opportunités croissantes d'emploi transfrontalier en Sarre/Rhénanie Palatinat • Progression démographique > 2025 • Existence SCOT porteur stratégie de développement • Articulation avec les SCOT du sillon lorrain (Thionville et Nancy + nord 54) • Intégration CC Pays Boulageois / SCOTAM • Perspective coopération / projet PETR inter-territorial 54/57 avec Val de Moselle et Sud Messin • Irrigation de la dynamique de développement du sillon lorrain vers les territoires périphériques • Corrélation développement global et structuration de l'armature urbaine, importance articulation différentes composantes territoire dans approche de développement coordonné • Aménagement et valorisation quartier Amphithéâtre Metz, projet Centre des Congrès • Cadencement Metrolor 2016, développement prioritaire intermodalité (Pôle d'échanges Metz, interface avec gares structurantes Metrolor : Hagondange,...) • Valorisation des potentialités de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et à la gare TGV Lorraine -> rôle de carrefour européen • Perspective A31bis, achèvement VR52 (2^e axe N/S performant : jonction directe A30 / A4), complémentarité et délestage A31 • Développement logistique et capacitaire du nouveau port de Metz (silo +), valorisation nouvelle navette conteneurs -> Rotterdam et Anvers • Développement et diversification filières économiques d'avenir, en lien avec la stratégie VEMEP (matériaux, procédés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mode de développement partiellement conditionné par les conditions de croissance économique et urbaine au Luxembourg • Organisation et évolution contrastées du territoire : stagnation démographique du centre, tendance également urbain au sud • Seulement 4 intercommunalités / 7 sont au seuil de 15 000 habitants (évolution seuil loi NOTRE) • Difficultés (démographie, activités, emploi) rive gauche Moselle, déclin villes • Doublement de population > 75 ans, surtout sur les communes situées en 1^e couronne • Poursuite développement périurbanisation, consommation foncier • Eloignement lieux de travail et d'habitat → croissance déplacements individuels (conséquences environnementales, économiques et sociales) • Renouvellement urbain encore insuffisant (dents creuses, réutilisation des friches, intensification), au regard de la facilité liée à l'utilisation du foncier agricole • Insuffisance collectif, mixité des formes urbaines et variété formes logements, en secteur périurbain • Erosion du travail transfrontalier vers l'Allemagne depuis le début des années 2000 (- 5 000 lorrains vers la Sarre et la Rh. Palatinat) • Risque de baisse importante de la population active pour l'avenir (jusqu'à -10%) • Accentuation importante de la saturation de l'A 31 et des axes routiers + TER -> Luxembourg • TIC : Sans action coordonnée, risque d'émettement de l'initiative publique, pouvant nuire à la commercialisation des réseaux auprès des opérateurs privés.

<ul style="list-style-type: none"> • IRT matériaux, Institut Lafayette et CEA Tech -> innovation / entreprises • Labellisation Lor'n French Tech • Actions accompagnement des entreprises pour leur diversification / développement. (Alizé 57 et Performance PME) • Requalification et valorisation des 2 friches principales, en fonction de leur potentialités : BA 128 (400 ha, dont projet Agrobiopôle) et Portes de l'Orne • Foncier disponible, notamment sud du territoire • Structuration et hiérarchisation offre foncière économique / commerciale • Rayonnement de l'Université de Lorraine, présence et dynamique population étudiante (30 000 jeunes) • Développement coopération culture souhaitable Metz-Nancy (Pôle lyrique et symphonique) • Potentialités économie présente et résidentielle : besoins grandissants équipements et services (enjeu maintien à domicile, population âgée) • Fort potentiel de rénovation qualitative et énergétique des logements • Poursuite politique de la ville (nouveaux contrats) • Perspective Contrat Local de Santé sur Metz • Développement et coordination des potentiels touristiques, perspective Destination Phare Metz-Amnéville • Préservation et valorisation atouts écologiques, trame verte et bleue 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence / développement limité sur certaines filières d'avenir (santé, énergie) • Poursuite restructurations industrielles • Développement de l'emploi surtout concentré le long de l'axe mosellan et dans le nord de l'Agglomération Messine • Ecart croissant des taux et niveaux d'activité / d'emploi, selon les secteurs : difficultés du commerce centre-ville (Metz, villes du sillon) • Nombreuses zones contraintes (risques d'inondation, d'affaissements miniers, pollution) • Amplification de phénomènes de précarité et de pauvreté, fragilité sociale pouvant renforcer les phénomènes d'insécurité et de délinquance, y compris dans les secteurs ruraux • Difficultés croissantes du financement des associations et de l'engagement local dans la vie associative
--	--

Article 6 – Les priorités partagées entre le territoire de l’Agglomération Messine et le Conseil Régional de Lorraine

Le croisement des enjeux stratégiques régionaux et locaux doit pouvoir concourir à la structuration de la région Lorraine et de ses territoires tout en amplifiant l’impact des actions mobilisées: c’est le propre des priorités partagées qui devront figurer dans le Contrat de partenariat Lorraine & Territoires et s’inscrire dans les priorités suivantes :

- *Formation et adaptation des lorrains tout au long de la vie ;*
- *Renforcement de l’économie et de l’emploi ;*
- *Prise en compte des exigences de la transition écologique et énergétique ;*
- *Amélioration de l’accessibilité et de l’attractivité territoriale ;*
- *Valorisation de ce qui peut contribuer à développer les liens entre les lorraines et les lorrains, entre les territoires afin de renforcer les équilibres et l’unité de la Lorraine.*

Les priorités partagées, au croisement des priorités régionales et des priorités locales, s’inscriront dans le champ des ambitions régionales et territoriales qui permettront de mieux structurer, organiser et affirmer le territoire local comme acteur de son propre développement, et, par conséquent aussi, de celui de la Lorraine.

Quatre grands enjeux stratégiques sont identifiés pour le territoire, déclinés en priorités partagées :

- **Favoriser le développement économique, l’innovation et l’emploi, en lien avec la stratégie de la Vallée Européenne des Matériaux de l’Energie et des Procédés,**
- **Développer l’attractivité du territoire et améliorer son accessibilité,**
- **Renforcer la cohésion sociale pour plus de solidarité,**
- **Inscrire le territoire dans la dynamique de la transition écologique et énergétique.**

1. Enjeu stratégique n°1 : Favoriser le développement économique, l'innovation et l'emploi, en lien avec la stratégie de la Vallée Européenne des Matériaux de l'Energie et des Procédés

Principaux enjeux du territoire
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant ses atouts spécifiques pour affirmer la vocation de Metz, ville européenne et hub économique (promotion offre, ouverture à l'international, implantation entreprises et capitaux)• Prioriser les filières d'avenir et la création de valeur ajoutée sur les secteurs en croissance, s'inscrire dans une démarche d'éco-développement• Soutenir la dynamique de créativité et développer les écosystèmes innovants (partenariats recherche – entreprises, transferts technologies)• Souligner l'importance du maintien et de la pérennisation du socle économique actuel (projets de développement / mutation, investissements productifs des entreprises déjà existantes)• Renouveler l'attractivité des zones commerciales en anticipant leur requalification• Promouvoir l'esprit entrepreneurial et favoriser l'insertion sociale• Conforter l'enjeu économique de développement du tourisme• Affirmer le rôle structurant de l'économie de proximité, développer l'économie résidentielle et présente sur les territoires• Renforcer le lien économie-emploi-formation• Valoriser le rayonnement de l'Université et spécialiser l'enseignement supérieur• Améliorer le niveau de formation des actifs et des jeunes pour favoriser leur insertion durable dans l'emploi et mieux répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée des entreprises (montée en compétences) <p>➔ développer la vocation métropolitaine et créative du territoire</p>

Les priorités partagées :

➤ Axe 1 : Entreprises

- Conforter les stratégies de filière (dont en priorité automobile, matériaux et procédés, éco-industries, énergie, numérique, silver economy, santé, économie créative et métiers d'art)
- Déployer la stratégie ciblée de marketing territorial (mise en synergie actions et outils)
- Accompagner les projets créateurs de valeur ajoutée et d'emploi durable : activités de production, projets d'investissements industriels, sous-traitance et services à l'industrie, export
- Engager le programme d'aménagement du plateau de Frescaty et des Portes de l'Orne dans la perspective d'accueil de projets à vocation économique (dont projet Agrobiopôle, filières innovantes et génie écologique,...)
- Structurer, valoriser et hiérarchiser l'offre foncière - économique (ex : disponibilités sud, préservation/ pérennité espaces agricoles)
- Créer des synergies entre les entreprises, en favorisant l'animation de réseaux territoriaux, notamment sur les zones d'activités majeures

- Aider les entreprises du territoire à se structurer et à trouver de nouveaux débouchés, pour favoriser le développement de leur activité sur les marchés étrangers de proximité (export vers le Luxembourg et l'Allemagne)
- Promouvoir l'esprit entrepreneurial et favoriser la création / reprise d'entreprises : animation de la chaîne d'appui (avec lien CITELABS), pépinières d'entreprises, soutien direct aux projets
- Moderniser et valoriser l'artisanat, créateur de richesses et d'emplois non délocalisables
- Participer aux travaux et analyses liées à l'observatoire du commerce (CCI et MMD)
- Développer les potentialités de l'économie résidentielle et présente
- Dynamiser le tissu entrepreneurial dans les quartiers prioritaires
- Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire (soutien direct à des projets, sensibilisation à l'ESS), encourager l'insertion sociale
- Renforcer la synergie culture / tourisme, dans une finalité de développement économique

➤ **Axe 2 : Innovation**

- Déployer la Stratégie Régionale de l'Innovation, en lien avec la VEMEP, pour favoriser l'accès à l'innovation, les transferts de technologies et les applications industrielles, pour les entreprises : action CEA Tech, l'IRT M2P, l'Institut Lafayette et Materialia
- Valoriser la nouvelle labellisation LORnTECH et ses axes économiques de développement : faire émerger, accompagner, accélérer les start up du numérique (dont site ex TCRM Blida)

➤ **Axe 3 : Enseignement supérieur et recherche**

- Développer le rayonnement de l'Université de Lorraine et de ses activités à Metz, attirer les étudiants français et étrangers, et notamment d'Europe du Nord,
- Spécialiser les campus : Pôle SHS au Saulcy / Campus Technologique au Technopôle-Bridoux pour un écosystème dédié aux technologies et management de l'innovation.

➤ **Axe 4 : Agriculture / Industrie Agroalimentaire, Bois / Forêt**

- Consolider la chaîne de valeur agricole et de la filière des Industries Agro-alimentaires (IAA)
- Favoriser la création de valeur ajoutée pour les productions locales, vecteurs d'identité et de savoir-faire : développement circuits courts, valorisation productions terroir / patrimoine (AOC Vins de Moselle), diversification et transformation, agro-tourisme
- Soutenir le renouvellement des générations, renforcer la compétitivité des exploitations agricoles
- Préserver l'agriculture périurbaine en l'intégrant à l'organisation du territoire
- Mettre la performance environnementale au service de l'efficacité économique (agriculture durable et biologique)

➤ **Axe 5 : Economie touristique (SLDDEC et perspective Contrat de Destination Phare « Metz-Amnéville»)**

- Mettre en œuvre un Contrat de Destination Phare, en développant la complémentarité et les atouts de Metz et d'Amnéville-les-Thermes
- Proposer des accords de coopération au sein du Sillon Lorrain et au niveau de la Grande Région
- Diffuser le développement touristique à partir du Centre Pompidou Metz
- Développer le tourisme d'affaires (futur Centre des Congrès de Metz)
- Conforter l'activité des sites et équipements du pôle thermal et de loisirs d'Amnéville
- Valoriser la nouvelle dynamique de Walygator
- Développer les capacités d'accueil et d'hébergement
- Mettre en avant le réseau des véloroutes / voies vertes (itinéraire de référence Charles le Téméraire)
- Développer le tourisme fluvial
- Encourager la promotion de l'agro-tourisme
- Envisager une initiative concertée en faveur du tourisme de mémoire militaire, autour de la guerre de 1870
- Organiser l'offre touristique et la promouvoir : mise en réseau acteurs, marketing , e-tourisme et commercialisation.

➤ **Axe 6 : Emploi et Formation Professionnelle**

Enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none">- Répondre aux besoins en emplois et compétences des entreprises du bassin (pyramide des âges), transversalité des compétences, mutualisation des besoins, Accueil-Information-Orientation- Permettre une meilleure adéquation entre offre et demande d'emplois dans les secteurs prioritaires- Proposer des parcours de vie professionnelle sécurisés (formation initiale et continue)- Développer la qualification et les compétences des personnels, et notamment des jeunes et des seniors- Développer les compétences inter-culturelles et le bilinguisme- Développer les liens avec les acteurs économiques / les entreprises (ex : possibilités de stages, perspective insertion par l'emploi et par l'activité).

7 priorités partagées principales sont prévues dans ce domaine :

- Permettre une meilleure adéquation entre offre et demande d'emplois dans les secteurs d'activité prioritaires (6) : Transport – logistique, Services à la personne, Industrie, Commerce, Hôtellerie-restauration, BTP
- Développer une approche sectorielle afin de favoriser des actions de formation vers les métiers en tension et sur les secteurs d'activités porteurs
- Identifier les besoins des grandes entreprises et contribuer à la montée en compétence des salariés par une offre de formation adaptée, sans oublier l'accompagnement à l'apprentissage des langues étrangères du fait de la proximité des frontières
- Favoriser l'emploi des jeunes de moins 26 ans (plan de compétences / qualifications)
- Améliorer l'insertion des seniors (accueil personnalisé vers l'emploi, reconversion) et des bénéficiaires d'obligation d'emploi sur le marché du travail
- Lever les freins à l'insertion : développer la mobilité géographique et professionnelle des demandeurs d'emploi
- Anticiper les recrutements des entreprises grâce à la mise en place d'un réseau développeurs

2. Enjeu stratégique n°2 : Développer l'attractivité du territoire et améliorer son accessibilité.

Principaux enjeux du territoire
<ul style="list-style-type: none">- Valoriser le positionnement géographique stratégique du Territoire de l'Agglomération Messine, territoire pivot dans le futur espace régional élargi ACAL, à proximité du Luxembourg et de la Sarre : développer les coopérations transfrontalières- Développer les fonctions métropolitaines et le rayonnement de l'Agglomération Messine (dynamisme, modernité), renforcer le rôle de centralité de Metz- Favoriser les coopérations et initiatives mutualisées, à l'échelle interterritoriale (dont avec les agglomérations de Nancy et de Thionville, ainsi que sur l'espace central) et intercommunale (exemple : équipements et services à la population)- Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire au service de ses habitants, en développant les synergies et les solidarités entre les différentes composantes du territoire (espaces urbains / ruraux)- S'inscrire dans une nouvelle dynamique démographique- Valoriser et requalifier les friches à fort potentiel- Mener une politique d'habitat globale : logement accessible, qualitatif et efficace sur le plan énergétique- Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers, soutenir les projets prioritaires de la politique de la ville- Améliorer le cadre de vie, affirmer l'identité paysagère et préserver l'environnement- Valoriser les potentialités de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et de la gare TGV Lorraine : rôle de carrefour européen- Faciliter la mobilité par les transports collectifs et développer l'intermodalité des réseaux de transport voyageurs + fret- Améliorer l'accessibilité numérique, développer les services et usages associés <p><i>NB : une attention particulière sera portée aux incidences liées à la révision de la carte des intercommunalités (en cours) et à l'adhésion de Communautés de Communes voisines au Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération messine.</i></p>

Les priorités partagées :

➤ **Axe 1 : Attractivité et équité territoriale**

- **Valoriser le positionnement géographique stratégique du territoire**

- Articuler la stratégie de développement du territoire avec les autres SCOT du Sillon Lorrain (Nancy/Thionville), au niveau de l'espace central et avec le réseau transfrontalier Luxembourg/Sarrebruck
- Mettre en œuvre le SCOT pour inscrire le territoire de l'Agglomération Messine dans l'avenir
- Réaliser des projets de dimension métropolitaine (exemple : réalisation du Centre des Congrès de Metz, nouveau quartier Muses / Amphithéâtre) et des équipements structurants mutualisés
- Engager l'aménagement et la valorisation des friches emblématiques (exemple : Plateau de Frescaty, Portes de l'Orne,), hiérarchiser et requalifier les friches en fonction de leur potentiel de développement
- Renforcer l'attractivité du territoire à partir des sites touristiques + culturels structurants

- **Développer l'attractivité du territoire au service de ses habitants en favorisant les synergies et les solidarités**

- Consolider l'armature urbaine en privilégiant des fonctionnalités équilibrées et complémentaires, en lien avec la dynamique des secteurs plus ruraux et en irriguant les territoires périphériques par la mise en réseau des équipements / services
- Identifier au sein du SCOT les centres-bourgs ayant un rôle de centralité en perte d'attractivité en établissant une stratégie globale de revitalisation priorisée et phasée : qualité de l'habitat (dont lutte contre la précarité énergétique), lutte contre la vacance de logements, offre de services accessibles (mobilité), et de qualité, etc.
- Organiser un maillage commercial cohérent dans une logique d'aménagement durable : maintenir le dynamisme des centres villes / centres bourgs en s'assurant d'une bonne complémentarité entre les différents pôles commerciaux identifiés sur le territoire
- Renforcer/développer la mixité des fonctions autour des projets économiques (et en lien avec eux)
- Mieux animer les quartiers prioritaires de la politique de la ville à la trame urbaine et économique : développement des potentiels, amélioration de la qualité urbaine, renforcement de l'inclusion (nouveaux contrats de ville)
- Faciliter l'accueil de nouveaux habitants pour les secteurs en développement (logements, services) et contribuer au maintien de la population sur les secteurs plus fragiles / en mutation.

- **Améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement**

- Travailler à la détermination et à la préservation de l'identité/qualité paysagère et de la qualité urbaine globale
- Mener une stratégie foncière globale pour maîtriser la périurbanisation : limitation de l'étalement urbain
- Promouvoir un urbanisme et un aménagement durables : accompagner le territoire vers un développement qualitatif et novateur

➤ **Axe 2 : Mobilité**

- Achever et améliorer les grands réseaux d'infrastructures nord-sud et est-ouest : connexion interrégionale et européenne de la Lorraine : A31 bis (débat public) et VR 52 (liaison A30-RN52), LGV Est Européenne 2e phase
- Conforter la nouvelle dynamique de développement de l'aéroport Metz Nancy Lorraine
- Développer les activités du nouveau port de Metz et moderniser l'exploitation de la Moselle canalisée, pour accroître la compétitivité du transport fluvial et relancer le trafic : structuration réseau de communication HD (gestion centralisée du trafic et des ouvrages), ligne conteneurs, gouvernance multi-sites de la Moselle Canalisée (offre portuaire de qualité)
- Améliorer les performances du réseau ferroviaire : développement capacitaire du nœud ferroviaire de Metz, modernisation de l'exploitation de la liaison vers Thionville-Bettembourg, augmentation de la capacité électrique du réseau ferré
- Cadencer le réseau TER Metrolor et développer de manière prioritaire les fréquences / capacités vers le Grand Duché
- Développer l'intermodalité TER / autres réseaux de transport et modes doux, pour faciliter l'accès aux gares, améliorer les connexions, accroître les capacités de stationnement
- Rendre accessible le TER Metrolor pour tous : aménagement pour les Personnes à Mobilité Réduites aux gares d'Hagondange et de Rémy (complément), en plus de celle de Metz déjà aménagée
- Innover en matière de mobilité durable et encourager les initiatives (management de la mobilité : ex : plan de déplacements entreprises et inter-entreprises...)

➤ **Axe 3 : Numérique - TIC**

- S'inscrire dans un aménagement numérique cohérent / équitable et performant du territoire (attractivité, développement économique, amélioration de l'accessibilité aux services publics et de santé) par le déploiement d'infrastructures et de réseaux d'initiative publique (à l'échelle départementale sous maîtrise d'ouvrage du SMO Mosellan d'aménagement numérique), conformément aux orientations stratégiques définies dans le SDANT et la SCORAN.
- Favoriser la montée en puissance de la société lorraine de l'information par le développement des usages et services numériques (développement de la filière numérique, cohésion territoriale, accessibilité aux services publics, pratiques éducatives et de formation innovantes); démarche LorN'Tech-Label French Tech

3. Enjeu stratégique n°3 : Renforcer la cohésion sociale pour plus de solidarité : développer les liens entre les lorrains et les territoires (équilibres et unité)

Principaux enjeux du territoire
<ul style="list-style-type: none">• Développer le réseau local d'acteurs associatifs• Contribuer au développement social• Mettre en avant le rôle des têtes de réseau, favoriser les initiatives mutualisées et coordonnées, pour mieux répondre aux besoins locaux et apporter de nouvelles réponses aux populations nécessitant un accompagnement• Mettre en évidence le rôle économique des structures associatives d'animation sociale : richesse non délocalisable• Promouvoir les initiatives en faveur de la professionnalisation et de la qualification des acteurs / personnels associatifs (actions collectives)• Encourager l'engagement, le bénévolat et les solidarités• Soutenir les projets prioritaires de la politique de la ville, développer les potentiels des quartiers dans leur diversité• Affirmer l'action dans l'accompagnement du pouvoir d'agir des habitants sur leurs conditions d'existence et leur environnement, libérer de nouveaux espaces d'expression et de participation à la vie de la société• Favoriser l'activité et la diffusion des activités culturelles• Développer une politique volontariste en faveur de la jeunesse, encourager les liens inter-générationnels• Réduire les inégalités de santé, maintenir un accès à la santé pour tous, notamment sur les secteurs ruraux <p style="text-align: center;">-> répondre aux enjeux du mieux vivre ensemble</p>

Les priorités partagées :

➤ **Axe 1 : Vie associative**

- Participer à la structuration de l'environnement dans lequel évoluent les associations
 - en les accompagnant dans la réalisation de projets, en encourageant l'innovation
 - en les accompagnant dans leur nécessaire professionnalisation, dans les besoins de qualifications de leurs salariés
 - en assurant la promotion des Pactes de coopération stratégiques pluri-partenariaux, sur les bassins de vie

- en favorisant la création de réseaux, les échanges et la mutualisation (avec Lorraine Mouvement Associatif), en encourageant les partages de bonnes pratiques
 - en encourageant la formation des bénévoles.
- Renforcer et développer le lien social
- en favorisant la citoyenneté et le vivre-ensemble,
 - en mobilisant et en rendant acteurs de la vie du territoire les habitants/citoyens
 - en encourageant la structuration et l'ouverture des réseaux associatifs aux habitants, notamment en milieu rural, autour de thématiques fédératrices : la jeunesse, la culture, etc...
 - en renforçant l'inclusion et en encourageant la réussite des habitants / quartiers

➤ Axe 2 : Culture

- Conforter les équipements culturels messins et du territoire, favoriser leur rayonnement
- Conforter les grandes institutions culturelles dans le paysage de la future grande région (CPM et FRAC, ONL) et les initiatives de coopération et de mutualisation, projet de pôle lyrique symphonique et chorégraphique
- Encourager la création et la diffusion dans le domaine culturel / développement des industries culturelles et créatives
- Favoriser la diffusion des activités et pratiques culturelles, en tant qu'outils de lien social et d'éducation populaire

➤ Axe 3 : Sport

- Soutenir les acteurs du sport par un accompagnement des clubs de haut niveau et des événements sportifs et compétitions d'envergure
- Encourager les actions de développement concernant le sport éducatif et citoyen
- Aider à la professionnalisation des structures sportives, notamment en soutenant l'emploi pérenne et en favorisant la formation des bénévoles ainsi que des salariés
- Encourager la pratique des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre et notamment vers les publics les plus éloigné

➤ Axe 4 : Jeunesse

- Conforter la plateforme LOJ'Toît portée par le CLLAJ, pour le logement des jeunes en mobilité professionnelle
- Développer et structurer l'animation jeunesse / information jeunesse : accès vers l'autonomie, levier de mise en place de politiques jeunesse intégrées
- Soutien à la vie étudiante

➤ **Axe 5 : Santé**

- Favoriser une approche intégrée à l'échelon du territoire : projet de Contrat Local de Santé (2015) : information, éducation, prévention, coordination
- Maintenir une politique d'accès à la santé territorialisée : opportunité de création de Maison de Santé Pluridisciplinaire sur les territoires non pourvus, relevant de la Politique de la Ville
- Mener des actions de prévention spécialisée, auprès des jeunes et en appui des initiatives locales (CRI-BIJ, projet Label Nuit, réseau POIPLUME ...)

4. **Enjeu stratégique n°4 : Incrire le territoire dans la dynamique de la transition écologique et énergétique**

Principaux enjeux du territoire
<ul style="list-style-type: none">• Organiser le territoire vers la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique : développement du Plan Climat Energie (objectif label Cit'Energie : Agglomération Messine)• Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant les espaces et les ressources naturelles• Coordonner le développement durable du territoire en lien avec la nouvelle charte du Parc Naturel Régional de Lorraine (sud du territoire)• Préciser et mettre en œuvre la stratégie de «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) animé par le PNRL, sur le secteur concerné• Améliorer la performance énergétique des bâtiments et logements• Préserver la qualité environnementale et écologique des sites remarquables et des paysages, ainsi que la biodiversité• Mettre en œuvre la trame verte et bleue• Préserver la qualité de l'air

Les priorités partagées :

➤ **Axe 1 : Biodiversité :**

- Préserver les espèces et espaces naturels remarquables plus « ordinaires » (exemple : mosaique paysagère : pelouses calcaires, vergers pré-villageois, forêts, prairies, vignes), pour concourir au maintien de la diversité des paysages /milieux, à la connexion entre les réservoirs de biodiversité et au fonctionnement des écosystèmes.
- Mettre en œuvre le plan d'action stratégique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans les territoires, en priorité sur les continuités écologiques
- Restaurer un réseau fonctionnel de milieux herbacés thermophiles (côtes de Moselle), conforter les milieux ouverts alluviaux (Vallée de la Nied)
- Mettre en œuvre des surfaces d'intérêt écologique dans les zones les plus déficitaires
- Améliorer la connaissance sur les éléments participant à la trame bleue comme les zones humides (autre intérêt des zones humides : outre leur rôle écologique, elles peuvent notamment jouer un rôle dans l'expansion des crues)
- Sensibiliser les acteurs à l'enjeu de préservation des cours d'eau (ex : Seille), pour améliorer la qualité des eaux superficielles et préserver la biodiversité (continuité écologique)

➤ **Axe 2 : Energie :**

- Limiter la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air et diminuer l'émission de gaz à effet de serre
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments et des logements
- Conforter la mission de l'Espace Info Energie portée par l'ALEC du Pays Messin

➤ **Axe 3 : Economie circulaire et développement durable :**

- Faire émerger et soutenir les initiatives économiques de développement durable
- Accompagner les entreprises locales vers une économie éco-exemplaire
- Gérer de manière économique et développer des modes d'exploitation durable des ressources naturelles (exemple : agriculture périurbaine, préservation sylviculture, ressources minérales, reconversion friches)
- Encourager une consommation responsable
- Exploiter le potentiel de croissance lié à l'économie verte (méthanisation, traitement et recyclage...)

Article 7 – Les engagements réciproques des partenaires

Les ambitions explicites des partenaires concernés par le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires et leurs engagements respectifs se déclinent entre les principaux partenaires suivants :

- Le Conseil Régional de Lorraine ;
- Le Conseil Départemental de la Moselle pourra être cosignataire, ou associé aux différentes étapes, selon les compétences concernées, les possibilités et la volonté de renforcer les complémentarités et les cohérences ; les évolutions du cadre législatif pourront imposer des évolutions dans la répartition et la complémentarité des actions et des engagements entre Conseil Départemental et Conseil Régional;
- Les territoires locaux :
 - Intercommunalités, Pays, Pôles d'Equilibre Territorial et Rural, autres structures (ex : Parcs Naturels Régionaux, GECT,...)
- Les chambres consulaires, branches professionnelles, agences de développement, têtes de réseaux (notamment associatifs), acteurs de l'emploi et de la formation.

Article 8 – Les conventions d’application du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires

Les modalités d’élaboration et de signature des différentes conventions d’application thématiques et/ou territoriales seront proposées à la signature des différentes catégories d’acteurs concernés. Ces conventions déclineront les enjeux et priorités partagés en actions programmées et priorisées dans un calendrier pluriannuel.

Elles préciseront les maîtres d’ouvrage concernés par la programmation pluriannuelle des actions. Ceux-ci seront le cas échéant signataires des conventions particulières et bénéficiaires des financements régionaux (soit directement, soit par l’intermédiaire des collectivités contractantes).

Une programmation plus détaillée des projets, assortie des plans de financement et d’un calendrier de réalisation, pourra être soumise à validation annuelle des exécutifs concernés, après avis des acteurs locaux.

Article 9 – Les modalités collaboratives d’élaboration, de suivi de l’exécution du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires

La mise en place du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires doit favoriser l’émergence d’une gouvernance multi acteurs dans les territoires locaux ou la consolider. Il s’agit de renforcer au sein des territoires, le dialogue entre élus, organisations et associations, ainsi que l’engagement citoyen.

En l’absence d’un conseil de développement ou d’un conseil local des acteurs permettant le dialogue entre élus au suffrage universel et organisations/associations œuvrant dans les champs de la vie économique, sociale et environnementale du territoire, un comité de pilotage multi acteurs sera mis en place sur le territoire de l’Agglomération Messine.

En la présence d’un conseil local de développement, le comité de pilotage multi acteurs en responsabilité du suivi, de l’exécution et de l’animation du Contrat, prendra appui et s’articulera notamment avec cette instance de gouvernance.

Il évoquera les grands enjeux qui s’imposent au territoire et formulera un avis consultatif sur le contenu du contrat, sur la programmation pluriannuelle indicative des actions et sur l’ordre de priorité et d’inscription des actions envisagées dans chaque programmation annuelle.

Cependant, le versement ou le renouvellement d’une aide régionale ne constituent en aucun cas un droit acquis à l’attribution de ladite aide pour celui qui en fait la demande.

En effet, le Conseil Régional conserve en la matière un pouvoir d’appréciation fondé notamment sur le degré d’adéquation du projet présenté avec les priorités stratégiques du Conseil Régional et les priorités partagées avec les territoires, la disponibilité des crédits régionaux, le niveau de consommation de l’enveloppe budgétaire affectée à la mesure objet des dispositifs d’interventions régionales idoines, l’intérêt régional du projet apprécié intrinsèquement mais également de manière plus globale à la lumière de l’ensemble des autres projets présentés au Conseil Régional.

L’aide régionale ou son renouvellement ne pourront être considérés comme acquis qu’à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d’attribution prise par l’organe délibérant compétent pour ce faire.

A ce titre, toute dépense éventuellement engagée par le demandeur préalablement à la décision précitée ne liera en aucune façon le Conseil Régional.

Article 10 – La durée et les modalités de réactualisation du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires

Le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires est signé pour une durée de 6 ans (2015-2020).

Il intègre une clause de révision des priorités partagées a minima au terme des 3 premières années :

- en particulier pour intégrer les stratégies qui seront définies à l'échelle du périmètre de la future Région issue de la fusion,
- en fonction de la révision de la carte des intercommunalités (remise en perspective), actuellement en cours de discussion.

Il pourra aussi être actualisé en fonction d'évènements conjoncturels provoquant la nécessité de revoir le contenu.

Les autres modifications du présent contrat qui s'avèreraient nécessaires feront l'objet d'avenants négociés et signés par les parties contractantes.

Article 11 – Les clauses incitatives et les conditionnalités du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires

Le Code des marchés publics prévoit la mobilisation de clauses sociales (ou clauses d'insertion). Ces clauses peuvent favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

Les enjeux et priorités partagés du contrat de partenariat se traduiront par des actions programmées et priorisées dans un calendrier pluriannuel.

Tous les dossiers dont le montant des dépenses dépasse 800 000 € HT incluront obligatoirement des clauses d'insertion.

Un « facilitateur de clauses sociales » du réseau régional appuiera le porteur de projet à sa demande.

Les porteurs de projets dont le montant des dépenses est inférieur à 800 000 € seront incités à la mise en place de clauses d'insertion.

L'incitation portera sur la réalisation, avec l'appui par un « facilitateur de clauses sociales » du réseau régional, d'une expertise (faisabilité et intérêt de la mise en place d'une clause d'insertion).

Les facteurs suivants devront également être pris en compte à l'occasion de l'élaboration des conventions d'application déclinant les enjeux et priorités partagées en actions :

- la formation envisagée en accompagnement de l'action,
- la mobilisation de plusieurs catégories d'acteurs dans le territoire local,
- la prise en compte de la dimension interterritoriale et du renforcement des coopérations entre les acteurs et entre les territoires,
- la mutualisation des services et des moyens pour une bonne maîtrise de l'évolution des dépenses publiques,
- la participation/engagement des acteurs locaux,
- l'additionnalité des engagements.

Article 12 – Les impacts attendus et l'évaluation du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires

Le Conseil Régional proposera au comité de pilotage multi acteurs de déterminer, en lien avec les signataires, un programme d'évaluation qui sur la période concernée devra intégrer :

- L'exécution des contrats (sur la base d'un canevas commun à tous les territoires)
- Une mesure de l'impact des contrats sur le plan régional, interterritorial et local.

Article 13 – Communication

La participation du Conseil Régional de Lorraine sera mise en valeur sur toutes les communications relatives aux opérations concernées.

Lorsque la mise en service d'une opération, ou d'une tranche fonctionnelle, donne lieu à une inauguration, celle-ci sera préparée en association avec le Conseil Régional de Lorraine.

Les structures bénéficiaires d'un soutien régional s'engagent à informer leurs instances délibératives et la population des réalisations financées dans le cadre du contrat.

Les bénéficiaires d'un soutien régional s'engagent à faire paraître une fois par an dans leur journal et/ou site internet (si l'un ou l'autre de ces supports existent), un bilan des aides du Conseil Régional de Lorraine. A défaut, la collectivité territoriale de proximité assurera cette communication sur son territoire. De même, l'intervention du Conseil Régional de Lorraine sera mentionnée pour chaque article de presse concernant une opération faisant l'objet du présent contrat.

Compte tenu des dispositions de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative notamment à la délimitation des régions, la mention de soutien de la Région « Lorraine » sur tous support de communication réalisés en 2016, devra être remplacée le moment venu et en tout état de cause dès connaissance du nom définitif de la nouvelle région par le bénéficiaire.

Article 14 – Entrée en vigueur

Le présent contrat acquiert caractère exécutoire à compter de sa notification aux parties.

Fait à Metz, le

Signataires

Annexes

- Annexe 1 : priorités stratégiques détaillées du Conseil Régional de Lorraine
- Annexe 2 : liste des schémas, contrats, conventions et autres dispositifs d'intervention régionale à prendre en compte dans le Contrat de partenariat Lorraine & Territoires

Annexe 1 : Orientations stratégiques du Conseil Régional

La stratégie du Conseil Régional s'articule autour de **4 grands axes** :

➤ Axe 1 : Efficacité économique

La politique de développement économique portée par le Conseil Régional s'illustre par la volonté de faire naître de nouvelles activités, productions et services sur les territoires lorrains, par le soutien aux mutations industrielles et/ou économiques et par le développement de l'économie de proximité et de l'économie sociale et solidaire.

Il importe d'inscrire davantage la politique régionale en faveur du renforcement de la compétitivité et de valorisation des potentialités des entreprises, dans une optique de dynamisation des territoires, d'anticipation des mutations économiques, de structuration des filières, ainsi que de réduction des inégalités.

Le Pacte Lorraine 2014-2016 est un cadre d'appui pour la croissance et l'emploi de la région. Il est bâti sur les potentialités lorraines. Il vise une accélération et une amplification du développement économique de la Lorraine en constituant un écosystème exemplaire permettant un accroissement sensible et durable de l'innovation, de l'activité économique et de l'emploi.

Les trois objectifs du Pacte Lorraine :

- faire de la Lorraine le cœur d'une Vallée Européenne des Matériaux, de l'Energie et des Procédés (VEME) ;
- dynamiser des filières d'excellence et d'avenir déjà identifiées comme stratégiques par la Région : santé, automobile, aéronautique, forêt-bois, agricole et agro-alimentaire ;
- promouvoir les démarches innovantes d'attractivité et d'aménagement des territoires, suivant trois actions qui concernent respectivement :
 - le développement durable et la transition énergétique, incluant le traitement du sol et des eaux, l'économie sociale et solidaire ;
 - la culture et le tourisme ;
 - les réseaux, notamment numérique.

Pour plus d'informations : <http://www.pactelorraine.eu/>

Concernant le tourisme, il s'agit d'un élément non négligeable de l'attractivité de la région Lorraine. Le tourisme constitue une activité économique créatrice d'emplois et de richesses. Dans ce cadre, le Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique (SLDDET) voté en décembre 2012 traduit l'ambition et la vision partagée des enjeux du développement touristique pour le territoire lorrain. Il détermine les choix stratégiques et les moyens nécessaires pour réussir sa mise en œuvre.

Il se construit sur la volonté :

- d'accompagner et soutenir tous les projets structurants en lien avec la construction de nos destinations touristiques phares ;
- d'encourager un tourisme pour tous ;
- de transformer l'attractivité de notre destination lorraine par un marketing réactif.

Dans le champ de l'aménagement numérique du territoire :

L'accès à des réseaux de télécommunication performants constitue un enjeu majeur pour la compétitivité et l'attractivité de la Lorraine. La généralisation du Haut Débit de Qualité, dans la perspective de l'accès au Très Haut Débit pour tous nécessite une action conjuguée des opérateurs, de l'Etat et des collectivités afin de garantir une couverture numérique performante et équitable sur l'ensemble du territoire.

Pleinement conscient du rôle prépondérant qu'il doit assumer aux côtés de l'Etat et des collectivités en faveur d'une gouvernance régionale partagée de l'aménagement numérique des territoires, le Conseil Régional a adopté le 29 juin 2015 la seconde mouture de la Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique des Territoires (SCORANT), conformément aux orientations du Plan « France Très Haut Débit ».

A partir des orientations stratégiques retenues par les Conseils Départementaux dans le cadre de leur SDANT (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique des Territoires) et les Agglomérations, le Conseil Régional a été partie prenante dans la mise en œuvre de nouveaux modes de gouvernance visant à concevoir, exploiter et commercialiser des infrastructures et des réseaux d'initiative publique de seconde génération afin de permettre l'accès au « bon débit, au bon endroit, au bon moment ».

La démarche impulsée par le Conseil Régional a permis d'aboutir à la définition d'une feuille de route sur l'aménagement numérique des territoires Lorrains, sur laquelle reposera la mise en œuvre d'une nouvelle politique de soutien régional au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, dont les objectifs s'inscriront en complémentarité avec le volet numérique du PO FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

En matière agricole et forestière, au même titre que pour les autres filières industrielles, le Conseil Régional porte l'ambition de capter durablement la valeur ajoutée au bénéfice de l'emploi en Lorraine.

Pour atteindre cet objectif, la politique agricole mise en œuvre repose sur les priorités suivantes :

- Assurer le renouvellement des générations des exploitations agricoles ;
- Conforter la vocation d'élevage de l'agriculture lorraine pour pérenniser des productions à haut niveau d'intégration (filière laitière), la préservation des prairies dans un modèle économique performant et consolider l'emploi industriel préexistant ;
- Diversifier les productions afin de permettre l'émergence de modèles d'exploitation alternatifs qui trouvent de la compétitivité en mêlant des productions plus intensives en main d'œuvre ;
- Soutenir l'effort d'investissement des industries de transformation.

L'atteinte de ces objectifs se traduit notamment par l'ouverture de nouvelles mesures ou leur renouvellement. 2014 a vu l'émergence du plan méthanisation agricole. Pour les prochaines années la déclinaison de la programmation FEDER 2014/2020 sous autorité de gestion régionale doit permettre de lancer des actions prioritaires (structuration de la filière porcine/viande blanches, structuration de la filière biologique...).

En matière forestière et pour atteindre le même objectif de renforcement de la compétitivité économique le conseil Régional décline son intervention selon 3 niveaux de priorités :

- **Structurer la filière en conduisant des actions transversales d'animation et de formation** de manière à permettre l'émergence de projets de développement en adéquation avec les marchés d'avenir et à faciliter la concrétisation des projets en rendant lisibles et facilement mobilisables les outils d'accompagnement disponibles. Cette action passe actuellement par la redéfinition d'un projet de filière partagé.
- **Optimiser la gestion et l'allocation de la ressource forestière** pour enrayer l'export de grumes (feuillues), redonner de la visibilité quant à la disponibilité de résineux à moyen terme et relever à plus long terme le défi de l'adaptation de la ressource, et donc de la filière, au changement climatique.
- **Renforcer la compétitivité globale (prix et hors prix) de l'ensemble des opérateurs de la chaîne de valorisation du bois.**

➤ Axe 2 : Transition énergétique, développement durable et gestion des ressources

La volonté affichée par le Conseil Régional est de faire de la Lorraine une région responsable et exemplaire dans le domaine du développement durable, de faire de nos ressources naturelles et de leur protection et mise en valeur un facteur de rebond pour la Lorraine, synonyme de développement économique et de richesse.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil Régional met en œuvre plusieurs actions :

- *Mise en œuvre de la transition énergétique*

Compte tenu des enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie, la Région a adopté, en décembre 2012, le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) qui définit les orientations et fixe les objectifs chiffrés pour le territoire régional à l'horizon 2020 sur tous les champs de la transition énergétique (cf. partie 2). Le SRCAE s'articule autour de 3 objectifs :

- **Consommer moins** en faisant évoluer les comportements et en améliorant l'isolation des bâtiments
- **Produire mieux** en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, en améliorant la performance des systèmes de chauffage ou de refroidissement et en améliorant la performance énergétique et l'efficacité des process agricoles et industriels
- **S'adapter au changement climatique** en construisant et en aménageant durablement, en préservant les ressources naturelles, et en anticipant et en gérant le risque.

- *Préserver la biodiversité, les milieux naturels et les richesses du territoire*

La Région Lorraine, par sa politique dynamique de protection de la biodiversité, est un acteur majeur de la préservation et de la mise en valeur des espaces naturels de Lorraine. Le Conseil Régional est désormais impliqué dans la rédaction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), qui a pour ambition de construire et restaurer une trame de milieux naturels fonctionnels qui intègrent à la fois les espaces naturels remarquables et la biodiversité ordinaire.

La stratégie du Conseil Régional est désormais de faire du SRCE un outil d'aménagement durable du territoire, dans l'objectif de préserver les continuités écologiques lorraines et la qualité des paysages et du cadre de vie lorrain, en conciliation avec les enjeux socio-économiques de la région (cf. partie 2).

- *Promouvoir l'urbanisme durable*

La question de l'urbanisme durable est un pilier fondamental de la politique du Conseil Régional qui doit préparer à la ville de demain, soumise à une rareté de ressources naturelles et énergétiques.

La Région Lorraine est confrontée à une artificialisation croissante de ses terres agricoles et naturelles :

- 4 300 hectares par an sont artificialisés ;
- 12 ares de terrains naturels ou agricoles sont consommés pour un gain de 1 habitant hors infrastructures (soit 2 fois plus que la moyenne nationale).
- 16 ares de terrains naturels ou agricoles sont consommés pour un 1 emploi gagné hors infrastructures (soit 3 fois plus que la moyenne nationale).
-

Parallèlement, la région compte de nombreux espaces délaissés, friches industrielles, urbaines, militaires ou hospitalières. La reconversion de ces espaces qui est un véritable enjeu pour notre territoire doit concourir à la maîtrise de l'urbanisation en réduisant la consommation foncière des terres agricoles et naturelles. La promotion d'un urbanisme innovant, raisonné et durable vise à une réorganisation du territoire à long terme qui doit nécessairement participer au renouveau économique, être porteur de valeurs sociales équitables et s'inscrire dans la transition écologique.

- *Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau*

A travers sa politique de restauration des cours d'eau et de l'animation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin ferrifère, le Conseil Régional entend préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau. Ces enjeux sont à mettre en lien avec la préservation et la restauration de la trame bleue.

- *Favoriser l'accessibilité des territoires et développer l'intermodalité, pour encourager la mobilité durable :*
-

Conforter le réseau TER-Métrolor, en priorisant notamment les missions d'intérêt régional, mailler la Lorraine de réseaux multimodaux, développer l'intermodalité et l'articulation des réseaux de transports collectifs, sont pour le Conseil Régional, les leviers pour favoriser l'accessibilité de l'ensemble des territoires et développer l'écomobilité en Lorraine.

➤ Axe 3 : Dynamique des territoires

La population et l'activité économique tendent à se concentrer dans les pôles urbains situés sur un axe nord-sud et sur l'espace nord lorrain frontalier du nord de la Meuse à l'est de la Moselle. Cette concentration s'accompagne d'une métropolisation croissante, d'un étalement urbain généralisé (forte périurbanisation/rurbanisation) qui engendre des flux de forts déplacements autour des pôles urbains.

Ces espaces urbains sont en particulier confrontés à trois grands défis :

- La limitation de l'artificialisation des sols dans les couronnes des pôles urbains ;
- Les friches minières et industrielles, militaires et hospitalières, souvent situées au cœur des villes présentent un intérêt pour des projets de réaménagement urbain et l'accueil d'activités économiques ;
- Les enjeux énergétiques liés à la performance énergétique des bâtiments et au transport automobile (très majoritaire par rapport aux transports collectifs).

Le Conseil Régional entend garantir la cohérence du développement de tous les territoires, et traduire dans ce développement, les enjeux de l'efficacité économique mais aussi ceux de la transition énergétique et de l'exigence environnementale, de la cohésion sociale et territoriale. Les travaux Lorraine 2020 ont montré la pertinence et l'exigence de cette cohérence qui ne doit pas s'arrêter aux frontières : elle s'inscrit dans la construction d'une Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière dans l'espace de la Grande Région.

Un enjeu est de **dépasser une opposition binaire urbain/rural en favorisant une interterritorialité déclinée à de multiples échelles (tant régionale qu'infrarégionales)**, permettant, au travers de projets s'inscrivant dans une stratégie globale partagée par les acteurs qui les portent, de développer les solidarités sociales et territoriales, de renforcer par le dialogue la complémentarité entre villes et territoires ruraux, et de conjuguer les atouts de chaque territoire avec le développement régional.

L'affirmation de l'armature urbaine lorraine est indispensable. Elle passe par le renforcement du rôle des villes, notamment petites et moyennes. Celles-ci sont en effet le support de l'offre de services et d'équipements, facteurs d'attractivité et de dynamisme.

Après la signature du Pacte Lorraine 2014-2016 et sa mise en œuvre opérationnelle déjà engagée, mais aussi dans le contexte de préparation des Programmes Opérationnels des Fonds européens et du CPER signé le 29 juin 2015 ainsi que de l'application des futures lois de décentralisation, il s'agit de répondre à un triple défi :

1. Favoriser la contribution de tous les territoires et de leurs acteurs au maintien et à la modernisation du socle industriel lorrain et à la construction d'une Lorraine attractive, porteuse de création de richesses et d'emplois ;
2. Prendre en compte la diversité des territoires dans la territorialisation des politiques publiques contractuelles ;
3. Veiller à la mise en œuvre d'une gouvernance partagée à toutes les échelles du territoire régional avec l'objectif de renforcer la cohérence et la complémentarité des politiques publiques.

➤ Axe 4 : Formation

La volonté régionale en matière de développement économique et territorial incarnée par le Pacte Lorraine 2014-2016 impose des exigences fortes en matière de choix politiques et stratégiques sur le champ de la formation professionnelle :

- Faire évoluer l'offre de formation initiale et adapter les équipements et plateaux techniques des lycées et CFA pour satisfaire les besoins en qualifications de niveau supérieur ;
- Restructurer l'offre de formation continue pour concilier les besoins des entreprises engagées dans le Pacte Lorraine tout en répondant aussi en besoin en compétences des métiers "traditionnels" sur les premiers niveaux de qualification ;
- Renforcer notre action sur les territoires afin d'accompagner les projets du Pacte Lorraine, assurer les travaux nécessaires pour l'évolution de la carte des formations initiales, tout en continuant à traiter les urgences sociales inhérentes au déficit de qualifications et au chômage de (très) longue durée.

Aujourd'hui, **la concrétisation du Pacte Lorraine 2014-2016 et le traitement d'enjeux sociaux complexes sur les territoires, dans un contexte national de réforme de la formation professionnelle, doivent renforcer encore la mobilisation de tous les partenaires sociaux et institutionnels, les acteurs économiques, les opérateurs emploi et formation, orientation et insertion.**

Annexe 2 : liste des schémas, contrats, conventions et autres dispositifs d'intervention régionale à prendre en compte dans le Contrat de partenariat Lorraine & Territoires

Le Contrat de partenariat Lorraine & Territoires fait référence aux différents contrats, conventions, schémas et autres dispositifs conventionnels et démarches en cours de validité, qui obligent et engagent le Conseil Régional et les différentes échelles d'organisation territoriale.

Ces éléments de caractère supra régional ou interterritorial, à prendre en compte et à articuler avec le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires, sont listés ci-dessous :

➤ Pacte Lorraine 2014-2020

Signé entre le Conseil Régional de Lorraine et l'Etat en septembre 2013, le Pacte Lorraine doit mobiliser l'ensemble des acteurs économiques dans une démarche de reconquête industrielle de la Lorraine s'appuyant sur les atouts de la région pour créer des emplois pérennes. Ce pacte rassemble un ensemble de priorités à partager, un mode de gouvernance souple destiné à structurer l'action de l'Etat et de la Région pour faire émerger des projets concrets et les accompagner avec une ingénierie financière enrichie. La première de ces priorités est la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie qui doit renforcer l'identité lorraine en prenant en compte ses forces historiques pour répondre aux besoins de l'avenir, assurer une meilleure lisibilité vis-à-vis de l'extérieur, constituer un écosystème favorable au développement des entreprises.

➤ Contrat de Plan Etat Région (CPER)

Le CPER traduit les priorités partagées par l'Etat, le Conseil Régional et les autres niveaux de collectivités territoriales en matière d'aménagement et de développement du territoire. Le CPER 2015-2020 signé le 29 juin 2015 porte sur cinq thématiques :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- Les filières d'avenir,
- La mobilité multimodale,
- La couverture du territoire par le haut et le très haut débit et le développement des usages, des services et des contenus numériques,
- La transition écologique et énergétique.

➤ Fonds européens

En 2015, le Conseil Régional sera autorité de gestion des nouveaux programmes européens FEDER-FSE et FEADER pour la période 2014-2020. Le PO FEDER-FSE en Lorraine met en œuvre une stratégie affirmée « Le redressement économique, la création de valeurs et d'emplois » avec un principe de modulation de l'intensité des aides en fonction de la typologie territoriale, distinguant les territoires à dominante rurale et de Montagne, les territoires sous forte influence de Grands Pôles Urbains et les pôles urbains porteurs de dynamiques métropolitaines. Le FEADER se construit autour d'orientations détaillées sur le volet « développement rural non agricole ». La zone rurale sera composée de l'ensemble du territoire lorrain, à l'exception des « pôles urbains porteurs de dynamiques métropolitaines ».

➤ Rapport prospective "Lorraine 2020 - Faisons Lorraine Ensemble"

Le rapport adopté par le Conseil Régional en novembre 2012 est le fruit d'une démarche de réflexion prospective à 10 ans amorcée en 2010. Les propositions rassemblées dans ce rapport sont le fruit de 2 années de travaux participatifs, d'ateliers multi partenariaux et d'auditions nombreuses. A partir d'un diagnostic partagé de la Lorraine, il constitue autant de pistes pour construire un avenir régional faisant place aux principaux défis de la région et interpelle la responsabilité de l'ensemble des acteurs qui font la vie des territoires lorrains.

➤ Cadre Stratégique Grande Région

Adopté dans le cadre de la présidence lorraine du 11^{ème} sommet des exécutifs de la grande Région, ce document propose une stratégie de développement métropolitain polycentrique reposant sur les complémentarités des fonctions des territoires de la Grande Région.

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de Lorraine (SRESRI)

Le SRESRI, adopté le 19 décembre 2013, constitue le document de référence synthétisant les principales stratégies régionales dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il synthétise l'ensemble des actions, programmes, priorités et instances existantes qui ont associé ou associent le partenariat régional compétent pour les questions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

➤ Stratégie Régionale d'Innovation dite de spécialisation intelligente (SRIS3)

La stratégie régionale de l'innovation adoptée en 2014 est le fruit d'une volonté partagée entre l'Etat et la Région en matière de politique d'innovation.

La Région Lorraine a fait de l'innovation un de ses axes forts en faveur du développement économique régional. Elaborée à partir du croisement entre les avantages comparatifs de la Lorraine et les marchés d'avenir et besoins sociétaux à satisfaire, la stratégie régionale d'innovation « spécialisation intelligente » retient cinq domaines d'activité stratégique pour la Lorraine : le développement de nouveaux matériaux et procédés pour les industries de masse, la performance de l'outil industriel (usine du futur), l'exploitation des ressources naturelles et des potentiels de développement portés par la transition énergétique, la maintenance ou valorisation des installations industrielles en fin de vie (par exemple le démantèlement d'installations énergétiques) et les solutions innovantes de diagnostic précoce, prévention et traitement, ainsi que le renfort de l'autonomie des patients (imagerie médicale, diagnostic précoce du cancer ou prolongation du maintien à domicile...). L'alignement des dispositifs régionaux avec les priorités définies dans la spécialisation intelligente constitue une opportunité qui permet de conforter les domaines de croissance et d'emplois communs à la stratégie d'innovation et aux filières stratégiques régionales, dans une logique de cohérence permettant d'éviter les saupoudrages.

➤ Plan Régional d'Internalisation des Entreprises (PRIE)

Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises pour la Lorraine a été adopté par la Commission Permanente du Conseil Régional le 25 avril 2014. Il constitue la stratégie partagée par l'ensemble des partenaires régionaux de l'export pour favoriser l'internationalisation des entreprises lorraines. La recherche de l'adéquation du couple produits/marchés anime l'ensemble des démarches, notamment selon la logique dite des « couples gagnants à l'international ». Un effort particulier est porté sur la définition par filière de marchés prioritaires pour les entreprises et leurs produits.

Le PRIE s'est donné trois orientations stratégiques : accroître le nombre d'exportateurs lorrains, accroître le volume des exportations lorraines, accroître les parts de marchés sur les filières d'excellence ainsi que de la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie.

➤ Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique des Territoires (SCORANT)

Le SCORANT a été adopté le 29 juin 2015. Il s'agit de procéder à une analyse technique, économique et financière des différents scénarios d'aménagement numérique retenus dans le cadre des Schémas Départementaux d'Aménagement Numérique (SDANT) élaborés dans chaque département, pour définir les axes d'intervention d'une nouvelle politique régionale TIC et de nouveaux modes de gouvernance partagés en faveur de la mise en œuvre et de l'exploitation des futurs réseaux d'initiative publique à Très Haut Débit, afin de permettre un accès au « bon débit, au bon endroit, au bon moment », dans la perspective du développement des usages, des services et des contenus numériques en Lorraine.

➤ Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique (SLDDET)

Voté en décembre 2012, le Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique (SLDDET) 2013-2020 a été élaboré de façon partenariale afin d'en faire un document aux ambitions partagées par l'ensemble des acteurs du tourisme en Lorraine. Il traduit ainsi l'ambition et la vision partagée des enjeux du développement touristique pour le territoire lorrain. La mise en place de **contrats de destinations phares** constitue l'un des principaux axes de développement du SLDDET 2013-2020. Les 16 destinations retenues structureront la destination "Lorraine" et porteront sur l'ensemble des éléments susceptibles de concourir au développement touristique du territoire et de la Lorraine. Le premier contrat « destination phare Hautes Vosges » a été signé le 13 octobre 2014. 6 autres contrats sont en cours de construction (Metz-Amnéville, Verdun Meuse terre d'histoire, Nancy et son bassin d'emploi, Pays de Bitche, Pays Hauts & Vittel-Contrexéville).

➤ Schéma Régional de Développement Agricole/Programme de Développement Rural Régional

Ce schéma concerne la période 2010-2014. A partir de 2015, la stratégie régionale relève du Programme de Développement Rural Régional (FEADER) en cours de négociation avec la Commission Européenne.

➤ Plan Régional Santé Environnement

Le PRSE 2 2010-2014 propose des mesures visant à réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...). Les actions qui figurent dans ce deuxième PRSE ont ainsi été définies en considérant le thème santé environnement comme l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie (expositions liées à l'habitat et/ou exposition professionnelle par exemple...) ou à la contamination des différents milieux (eau, air, sol...). Le PRSE II Lorraine a été soumis à consultation publique en décembre 2010 et janvier 2011.

➤ Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le Conseil Régional a adopté en décembre 2012 le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), document co-rédigé par l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine qui constitue une feuille de route sur les questions Climat Air Energie pour la région.

Au niveau territorial, à l'initiative de l'Etat a été lancé un appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ou « TEPCV ». Un territoire à énergie positive est un territoire d'excellence environnementale qui définit un programme d'actions. Il se fixe des objectifs dans les domaines suivants :

- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports ;
- une gestion plus durable des déchets ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'éducation à l'environnement et la participation citoyenne

➤ Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le Conseil Régional est aujourd'hui impliqué avec l'Etat dans la rédaction du Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE), qui a pour ambition de construire et restaurer une trame des milieux naturels fonctionnels qui intègrent à la fois les espaces naturels remarquables et la biodiversité ordinaire.

➤ **Convention Interrégionale de Massif (CIMV)**

Une Convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV) 2007-2013, outil de la mise en œuvre de ce Schéma, a fédéré l'Etat, les Régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine, et les sept départements concernés par le massif des Vosges (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort).

Pour la période 2015-2020, l'enjeu de la nouvelle CIMV, fondée sur la stratégie interrégionale de Massif actualisée, est de réussir l'adaptation de l'économie du massif, encore très industrielle, et fragilisée par les effets de la globalisation, en s'appuyant sur les ressources naturelles et humaines du massif, qui restent un atout en termes de compétitivité, d'emploi et d'innovation.

➤ **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)**

Document stratégique d'orientations globales pour la formation professionnelle en Lorraine pour la période 2011 - 2015. Elaboré en partenariat avec les services de l'Etat, ce contrat de plan définit une nouvelle approche de la formation, non par les statuts des publics mais par des parcours privilégiant la place de l'individu au cœur de la formation.

➤ **Carte des formations initiales professionnelles**

Cette démarche prévoit d'élaborer annuellement un document d'orientations stratégiques, à partir notamment des éléments des partenaires socio-économiques, des travaux dans le cadre du CCREFP, des pôles de compétences, des campus métiers, et intégrant les deux voies de formation (sous statut scolaire, par apprentissage).

➤ **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales**

Le schéma régional des formations sanitaires de Lorraine s'inscrit dans le CPRDFP et décline pour le secteur sanitaire les grandes orientations de la stratégie régionale pour la formation professionnelle. Le Conseil Régional de Lorraine, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, est en cours d'élaboration du futur schéma des formations sanitaires

➤ **Contrat d'objectif et de Moyens Apprentissage**

Document stratégique de développement de l'apprentissage en Lorraine pour la période 2011 - 2015. Des objectifs relatifs au développement de l'apprentissage sont définis ainsi que la mobilisation des moyens financiers qui sont prévus à parité entre l'Etat et la Région.

➤ **Schéma Directeur Immobilier**

Le schéma directeur immobilier articule les enjeux immobiliers avec les autres démarches en cours au niveau régional, notamment à travers les objectifs communs définis au sein du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF). Les travaux de construction, rénovation et restructuration des lycées et centre de formation d'apprentis (CFA) sont engagés par des programmes prévisionnels d'investissement, dits PPI.

➤ **Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)**

Le SRIT, approuvé en 2005 définit les priorités d'actions à moyen - long terme (en cohérence avec les schémas de services collectifs approuvés par l'Etat en avril 2002) en privilégiant la complémentarité des réseaux, la fonctionnalité des projets multimodaux d'infrastructures.

➤ **Schéma Directeur d'Accessibilité**

Le Schéma Directeur d'Accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite sur le réseau TER Métrolor a été approuvé le 02 octobre 2015. Il permet de se conformer aux dispositions de l'ordonnance du 26 septembre 2014. Le schéma comporte la liste des points d'arrêts ferroviaires et routiers desservis par le réseau TER Métrolor et identifiés comme prioritaires, assortis d'une programmation sur la période 2016-2024.

➤ **Schéma de Mobilité Transfrontalière Lorraine-Luxembourg (SMOT)**

Porté par une volonté politique forte du Conseil Régional de Lorraine, du Ministère des Transports du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Etat Français, le schéma de mobilité transfrontalière publié en 2008, démarche pionnière de coopération transfrontalière en Europe, a pour objectif d'augmenter progressivement la part modale des transports alternatifs à la voiture individuelle (transports ferroviaires + collectifs et covoiturage) à 15, 20 puis 25 % de l'ensemble des déplacements Lorraine-Luxembourg.

➤ **Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles (SOLIMA)**

Le Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles est une démarche en cours portée par l'Etat, la Région, les autres collectivités et les acteurs de terrain qui permet d'assurer une diversité et un développement territorial équitable.

➤ **Charte de partenariat LOR'Jeunes**

La charte de partenariat LOR'Jeunes signée le 13 mars 2012 entre l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine a pour objet de structurer et organiser des dynamiques partenariales et transversales en faveur de la jeunesse. A la fois laboratoire, observatoire et réseau d'acteurs, LOR'Jeunes est un espace pour construire des réponses, mutualiser les analyses et assembler les énergies.

➤ **Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin et Meuse et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).**

Transposition en droit français d'une directive européenne par la Loi n°2004-338 du 21 avril 2004, les SDAGE définissent les orientations générales et les règles pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, à l'échelle du district hydrographique. Ils sont opposables à l'administration.

Pour mieux prendre en compte les spécificités locales, les SDAGE peuvent être localement déclinés en SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dont le périmètre correspond à une unité de territoire (le plus souvent un bassin versant) où s'imposent des solidarités physiques et humaines.

Il existe aujourd'hui 5 SAGE sur le territoire de la Lorraine :

SAGE	Stade d'avancement	Implication CRL
Bassin Ferrifère	Elaboration	Structure porteuse
Bassin Houiller	Elaboration	Financement ingénierie territoriale
Moder	Elaboration	
Nappe des Grès du Trias Inférieur	Elaboration	Financement ingénierie territoriale
Rupt de Mad, Esch, Trey	Instruction	

➤ **Programme Stratégique Opérationnel Alzette-Belval**

Le programme stratégique opérationnel (PSO) adopté en février 2014 formalise la stratégie de l'Etat, du Conseil Régional de Lorraine, des Conseils Départementaux de Moselle et Meurthe-et-Moselle, de la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette sur le territoire concerné par l'Opération d'Intérêt National d'Alzette Belval. Il constitue la feuille de route de l'établissement public d'aménagement (EPA) d'Alzette-Belval, l'outil opérationnel au service de l'OIN. Le PSO définit les objectifs, la stratégie ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre par l'EPA, sur une durée de 20 ans.

➤ **Convention de dynamisation des sites de défense**

Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan de modernisation des sites de défense en juillet 2008 afin de faciliter la transition des territoires concernés par les suppressions d'unités et de recréer un volume d'emplois et d'activités économiques comparable à celui supprimé. Pour cela, plusieurs outils ont été mis en place, notamment des contrats de redynamisation de site de défense (CRSD) et des plans locaux de redynamisation (PLR) bénéficiant aux territoires impactés. Le Conseil Régional de Lorraine a signé aux côtés de l'Etat les contrats établis avec les territoires impactés.

➤ **Contrats de ville**

Le contrat de ville est l'outil de contractualisation succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Etablis sur chacun des 1 300 quartiers prioritaires de la politique de ville identifiés par la loi du 21 février 2014, les contrats de ville doivent fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville. Ils seront portés par l'intercommunalité et signés par l'Etat, l'EPCI, les maires des communes concernées, le Conseil Régional et le Conseils Départemental. Ils seront intégrés dans le prochain CPER 2015-2020 et bénéficieront de 10% des enveloppes globales des futurs PO européens. Le contrat de ville sera engagé sur la base d'un projet de territoire à l'échelle de l'agglomération et d'un programme d'actions. Il devrait comporter 3 volets : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité et de l'emploi.

➤ **Plate-forme LOJ'TOÎT**

La plate-forme départementale LOJ'TOÎT a pour objectifs d'accroître l'offre de logement destinée aux jeunes engagés dans des parcours professionnels et de faciliter l'accès à l'habitat durable et au logement temporaire des jeunes en mobilité professionnelle.